

SÉANCE DU 12 AVRIL 2022

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Bilal HALHOUL, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Esther SCHREIBER pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT, Christophe DARDENNE pouvoir à Emmanuelle MERIT, Pierre PRUNIS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU MARDI 12 AVRIL 2022**

Lors de cette séance, le Conseil municipal, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Monsieur Antoine LE NY

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 8

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité la délibération suivante :


COMMUNICATION DES DECISIONS

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

22-04-049 : Communication des décisions

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

Monsieur le Maire salue la présence de Monsieur Jean-Luc CANTERIE, Conseiller aux décideurs locaux.

Envoyé en préfecture le 15/04/2022
Reçu en préfecture le 15/04/2022
Affiché le 
ID : 033-213302433-20220412-CRSOM12_04-AR

Monsieur Jean-Philippe Le GAL présente à l'assemblée le projet de reamenagement de la place Guadet.

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes :

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

22-04-050 : Information au Conseil Municipal portant sur les suites données aux recommandations formulées par la Chambre régionale des comptes (CRC) dans le rapport d'observations définitives établi dans le cadre du contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Libourne en 2019

Le Conseil Municipal :

- prend acte des suites données aux recommandations formulées dans le rapport d'observations définitives établi par la Chambre régionale des comptes (CRC) Nouvelle Aquitaine
- accepte de transmettre à la Chambre régionale des comptes (CRC) Nouvelle Aquitaine la présente délibération détaillant les actions menées accompagnée de leurs justificatifs (délibération n°21-06-130, délibération n°21-06-129).

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame Laurence ROUEDE

22-04-051 : Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme suit :

- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2ème classe et la création d'un emploi permanent à temps non complet (31.5/35^{ème}) d'ATSEM principal de 2^{ème} classe avec effet au 1er mai 2022
- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique et la création d'un emploi permanent à temps non complet (31.5/35^{ème}) d'ATSEM principal de 2ème classe avec effet au 1er mai 2022
- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise principal et la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique avec effet au 1er juin 2022

Information : Etat récapitulatif Indemnités des élus

Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune (article 93 de la loi n°2019-1461 codifié à l'article L.2123-24-1-1 du CGCT).

Cet état des indemnités, libellées en euros, est communiqué à tous les membres du conseil municipal avant l'examen du budget.

Le présent état est établi sur la base des mandats en vigueur au 1^{er} avril 2022.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le



ID : 033-213302433-20220412-CRSOM12_04-AR

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité la délibération suivante :

PROJET URBAIN

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

22-04-052 : Demandes de subventions et demandes de paiement des subventions au titre du suivi-animation de l'OPAH RU/ORI Cœur de Bastide dans le cadre de la concession d'aménagement « Cœur de Bastide » concédée à la SEM InCité

Le Conseil Municipal :

- autorise la SEM inCité, concessionnaire de l'opération d'aménagement Cœur de Bastide, à solliciter directement auprès de l'ANAH, du Conseil Départemental et de la Banque des Territoires les subventions relatives au suivi animation de l'OPAH RU/ORI Cœur de Bastide
- autorise la SEM inCité à percevoir directement ces financements qui seront intégrés au bilan d'aménagement de l'opération Cœur de Bastide au titre des recettes de l'opération

Par 29 voix pour, 3 voix contre (Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT) et 3 abstentions (Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT, Christophe DARDENNE pouvoir à Emmanuelle MERIT et Emmanuelle MERIT), le Conseil Municipal adopté la délibération suivante :

FINANCES

Rapporteur : Monsieur Denis SIRDEY

22-04-053 : Budget principal : vote du budget primitif 2022

Le Conseil Municipal :

- adopte le budget primitif du budget principal de l'exercice 2022, présenté par fonction, sans vote formel de chacun des chapitres, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

	CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
	002 - Résultat de fonctionnement	-	250 000,00
	920 - Sves généraux des administrations publiques locales	9 011 486,00	542 178,00
	921 - Sécurité et salubrité publiques	1 581 262,00	85 000,00
F	922 - Enseignement - formation	6 397 364,00	1 330 648,00
O	923- Culture	3 825 414,00	167 000,00
N	924- Sports et jeunesse	3 311 249,00	888 342,00
C	925- Interventions sociales et santé	2 729 193,00	31 000,00
T	927 - Logement	14 500,00	217 291,00
I	928 - Aménagement et services urbains, environnement	6 402 119,00	1 501 842,00
O	929 - Action économique	970 835,00	379 492,00
N	931 - Opérations financières	477 700,00	-
N	932 - Dotations et participations non affectées	-	4 718 559,00
E	933 - Impôts et taxes non affectées	15 000,00	29 110 668,00
M	934 - Transferts entre sections	2 244 600,00	346 000,00
E	938 - Dépenses imprévues	237 298,00	-
N	939 - Virement à la section d'investissement	2 350 000,00	-
T	TOTAL FONCTIONNEMENT	39 568 020,00	39 568 020,00

	CHAPITRE	DEPENSES	
	001 - Résultat d'investissement	910 513,00	-
	900 - Sves généraux des administrations publiques locales	1 442 590,00	22 500,00
	901 - Sécurité et salubrité publiques	287 350,00	39 500,00
	902 - Enseignement - formation	1 108 775,00	21 500,00
I	903 - Culture	684 370,00	131 252,00
N	904- Sports et jeunesse	1 253 990,00	38 000,00
V	905- Intervention sociale et santé	15 000,00	-
E	908 - Aménagement et services urbains, environnement	8 070 044,00	1 945 159,91
S	909 - Action économique	690 500,00	29 960,00
T	910 - Opérations patrimoniales	500 000,00	500 000,00
S	911- Dettes et autres opérations financières	4 484 000,00	7 905 000,00
E	912 - Dotations subventions et participations	-	5 924 036,09
M	913 - taxes non affectées	-	521 000,00
E	914 - Transferts entre sections	346 000,00	2 244 600,00
N	917 - Opérations sous mandat	50 000,00	50 000,00
T	918 - Dépenses imprévues	497 055,72	-
	919 - Virement sections de fonction		2 350 000,00
	95 - Produits de cessions	-	46 992,00
	REPORTS	1 579 812,28	150 500,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	21 920 000,00	21 920 000,00

Par 29 voix pour et 6 abstentions (Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT, Christophe DARDENNE pouvoir à Emmanuelle MERIT et Emmanuelle MERIT), le Conseil Municipal a adopté la délibération suivante :

22-04-054 : Budget annexe festivités et actions culturelles : vote du budget primitif 2022

Le Conseil Municipal :

- adopte le budget primitif du budget annexe « festivités et actions culturelles » de l'exercice 2022, par nature, arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chap	libellé	BP 2022
.011	Charges à caractère général	771 425,00 €
.012	Charges de personnel	504 095,00 €
65	Autres charges de gestion courante	32 000,00 €
66	Charges financières	18 780,00 €
67	Charges exceptionnelles	6 100,00 €
.022	Dépenses imprévues	5 400,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	130 000,00 €
.042	Amortissement	52 000,00 €
		1 519 800,00 €

BUDGET PR

LES DEPENSES		
Chap	libellé	BP 2022
16	Emprunts et dettes assimilés	130 000,00 €
20	Immobilisations corporelles	100,00 €
21	Immobilisations en cours	110 357,29 €
.001	Déficit antérieur	161 112,67 €
	Reports	18 530,04 €
		420 100,00 €

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

ID : 033-213302433-20220412-CRSOM12_04-AR

LES RECETTES

Chap	libellé	BP 2022
70	Produits des services	92 903,22 €
74	Subventions d'exploitation	1 314 150,00 €
75	Autres produits de gestion courante	3 300,00 €
77	Produits exceptionnels	42 500,00 €
.002	Excédent reporté	66 946,78 €
		1 519 800,00 €

LES RECETTES

Chap	libellé	BP 2022
10	Dotations et réserves	179 642,71 €
16	Emprunts et dettes assimilés	58 457,29 €
.021	Virement de la section d'investissement	130 000,00 €
.040	Amortissement	52 000,00 €
		420 100,00 €

Par 29 voix pour et 6 abstentions (Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT, Christophe DARDENNE pouvoir à Emmanuelle MERIT et Emmanuelle MERIT), le Conseil Municipal a adopté la délibération suivante :

22-04-055 : Budget principal : actualisation des autorisations de programme - crédits de paiement au titre de l'année 2022

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à une actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement au titre de l'année 2022 pour les opérations selon le détail ci-annexé.

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes :

22-04-056 : Budget principal 2022 : versement du solde de la subvention annuelle au CCAS de Libourne

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à verser le solde de la subvention d'équilibre 2022 au budget du CCAS d'un montant de 1 888 000 € (2 520 000 € - 632 000 €) par douzième, soit la somme de 210 000 € par mois d'avril à novembre 2022 et le solde de 208 000 € en décembre 2022.

Imputation budgétaire : chapitre 925.201 – compte 65736

22-04-057 : FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes) 2022 : Demande de subvention auprès du Département de la Gironde

Le Conseil Municipal :

- inscrit ces travaux au budget communal 2022 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention départementale

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute demande de subvention

Envoyé en préfecture le 15/04/2022
Reçu en préfecture le 15/04/2022
Affiché le
ID : 033-213302433-20220412-CRSOM12_04-AR

Par 29 voix pour et 6 voix contre (Marie-Antoine MALHERBE, Christophe GIGOT, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT, Christophe DARDENNE pouvoir à Emmanuelle MERIT, Emmanuelle MERIT), le Conseil Municipal a adopté la délibération suivante :

22-04-058 : Vote des taux de fiscalité directe locale au titre de l'année 2022

Le Conseil Municipal vote les taux de fiscalité directe locale pour 2022 tels que suivent :

- taxe sur le foncier bâti : 51,15 %
- taxe sur le foncier non bâti : 49,17 %

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes :

22-04-059 : Création des tarifs de la saison culturelle 2022/2023 du Théâtre Le Liburnia

Le Conseil Municipal crée les tarifs suivants :

1 - Saison Théâtrale

- Tarif d'un spectacle : 24€
- Tarif spécial* : 19€
- Tarif réduit* : 12€
- Tarif mini* : 6€
- Tarif Jeune Public : 4€ réservé au -12 ans et 6€ pour les adultes ou +12 ans

Tarifs Formule d'Abonnement à partir de 3 spectacles :

- Tarif d'un spectacle : 18€
- Tarif spécial : 15€
- Tarif réduit : 9€
- Tarif mini : 6€
- Forfait « Envie de tout » : 15€/spectacle
- Forfait Tribu pour les spectacles ciblés comme tel, 30€ pour 3 personnes dont au moins un enfant de -15 ans et 6€ la place supplémentaire
- Tarif Ecoles maternelles et élémentaires : 4€ (1 accompagnant gratuit pour 10 élèves)
- Tarif unique 5€ Formes exceptionnelles (en extérieur ou autres) /Plateau des Ecoles de danse lors de la semaine de la danse
- Tarifs Collèges et Lycées 6€ (1 accompagnant gratuit pour 10 élèves) pour les représentations scolaires et 9€ pour les Tous publics
- Pass Lycéen : 15€ ouvre droit à 3 spectacles en séance scolaire ou non

2 - Ateliers artistiques :

Tarifs Ateliers de Pratiques Artistiques Normal/Réduit :

	Tarif normal	Tarif Réduit
Atelier 2 heures	10 €	5 €
Atelier 3 heures	15 €	10€

Tarifs Stages Théâtre ou autres :

	Tarif normal
Atelier sur un WE environ 10 h	50 €
Atelier sur une semaine environ 20 h	90 €

*Tarif Spécial : ce tarif s'applique aux personnes appartenant à CE, les titulaires de la carte de l'Amicale du personnel

*Tarif Réduit : Ce tarif s'applique aux personnes de -18 ans, aux étudiants, aux demandeurs d'emploi, aux familles nombreuses, aux séniors à partir de 62 ans, aux structures d'enseignements artistiques municipales sous présentation d'un justificatif, aux groupes captifs tels que des associations ou structures avec gratuité pour deux accompagnants au maximum

*Tarif mini : ce tarif s'applique au -- de 12 ans et aux bénéficiaires de minimas sociaux

22-04-060 : Création du tarif de location d'un espace de stockage destiné aux décors ou équipements cinématographiques et/ou artistiques

Le Conseil Municipal :

- crée un tarif de location d'un espace de stockage de décors ou d'équipements cinématographiques et ou artistiques à hauteur de 14 € le m2 mensuel

22-04-061 : Remboursement de frais de fourrière

Le Conseil Municipal :

- autorise le remboursement des frais de fourrière qui s'élèvent à 127,69€
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

22-04-062 : Stationnement : résiliation d'un abonnement annuel libournais

Le Conseil Municipal :

- autorise l'annulation des prélèvements restants
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 20H04.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

15.04.2022

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne